



Levrat Marie, Jaquier Armand

Pour des salaires décents !

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 27.04.23

Transmission au CE : 27.04.23

Dépôt et développement

L'explosion des coûts de la vie et la constante augmentation des primes d'assurance maladie ont pour conséquence des situations financières difficiles pour bon nombre de familles fribourgeoises. Les personnes aux revenus les plus modestes sont tout spécialement impactées par ces augmentations. Il s'agit de personnes qui travaillent souvent dans des conditions pénibles avec des horaires irréguliers et qui, tout de même, doivent compter à la fin de chaque mois en raison de leur salaire peu élevé. Bon nombre de salariés, en particulier des femmes, ne peuvent pas effectuer les heures de travail désiré (travail à temps partiel non souhaité). Ceci conduit également à une grande précarité économique.

Dans le Canton de Fribourg, en 2023, il existe encore nombre de travailleuses et travailleurs qui sont rémunérées à moins de Fr. 25.- l'heure, et qui n'arrivent pas, ou peu, à joindre les deux bouts à la fin du mois. Ces personnes doivent souvent soutenir leur famille, ce qui s'avère difficile avec des revenus trop bas. Pour un niveau de vie décent pour chacune et chacun, la rémunération doit être correcte et surtout suffisante. Cela est d'autant plus important maintenant avec l'inflation à laquelle fait face toute la population fribourgeoise, les personnes les moins aisées en première ligne. Pour lutter contre cette précarité, le canton doit agir.

A la suite de ces constats, nous posons au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Combien d'entreprises rémunèrent tout ou partie de ses employés à moins de Fr. 25.- l'heure (hors secteur agricole, stagiaires et apprentis) ?
2. Quelles sont les professions respectivement les branches principalement touchées par une rémunération à moins de Fr. 25.- l'heure ?
3. Quel est le nombre approximatif de travailleurs dans le canton de Fribourg qui sont rémunérés à moins de Fr. 25.- l'heure ?
4. Combien de personnes effectuent du travail à temps partiel non souhaité ?